



Appel à candidatures AREN PReNum 2017 : idées de recherche à faire germer

PReNum - Projets de recherche en numérique éducatif

* Le masculin est employé ici au sens générique

Dans le cadre du réseau AREN (Alliance pour la recherche en éducation numérique), l'AUF, par l'intermédiaire de son Institut l'IFIC, lance un appel à projets de recherche destiné aux docteurs de tous les pays à l'exception de ceux d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord, en vue de renforcer la recherche scientifique en numérique éducatif.

Cet appel à propositions AREN 2017 est doté de 50 000 euros.

Objectif général et thématiques

Il s'agit d'accompagner les enseignants en poste pour pouvoir diriger des projets de recherche respectant les normes de qualité internationale.

L'objectif général de l'appel est d'apporter une aide aux enseignants docteurs en poste pour pouvoir réaliser des projets de recherche dans les disciplines liées au numérique éducatif. Ci-après une liste non exhaustive de thématiques possibles :

- Formation à distance
- Conception et design : Ingénierie pédagogique et scénarisation, conception et évaluation de scénarios et dispositifs d'enseignement, etc.
- Fondements technologiques : Apprentissage automatique et fouille de données, web sémantique, collecte, traitement et analyse des traces, etc.
- Contextes d'apprentissage : Usages en contextes sociaux, éducatifs, culturels ou professionnels spécifiques, etc.
- Adaptation : Systèmes adaptatifs, tuteurs ou agents intelligents, etc.
- Usages : Evaluation et analyse des impacts, analyse d'usages et de pratiques, classes inversées, etc.
- Interaction : Techniques de rétroaction en auditoire, réalité augmentée et virtuelle, réseaux sociaux pour l'apprentissage, etc.

Les porteurs des projets retenus recevront une aide financière en vue de réaliser un projet de recherche scientifique dans les champs disciplinaires cités précédemment.

Le but est donc d'aider les enseignants et enseignants-chercheurs à progresser dans leur carrière à l'aide de la réalisation de leurs idées de projets et à la publication scientifique des résultats de leurs travaux.

Origine de l'appel à candidatures

De plus en plus de docteurs et de praticiens francophones s'impliquent dans le développement du numérique éducatif dans les universités, les facultés ou les laboratoires partout dans le monde. Cependant, plusieurs d'entre eux sont encore trop souvent isolés

et peu ou mal reconnus par les institutions, dans leurs établissements ou dans les instances académiques qui arbitrent et sanctionnent les progressions dans la carrière.

L'une des principales raisons de ce déficit de valorisation, outre la fragmentation, est l'absence de projets de recherche reconnus. Sans cette reconnaissance par les pairs, le travail des chercheurs impliqués dans le numérique éducatif peine à être reconnu.

Éligibilité

Peuvent présenter leur candidature, les chercheurs et enseignants-chercheurs en poste dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'AUF, à l'exception de ceux de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord.

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives de préférence ; dans ce cas, elles sont déposées par un seul chercheur et sous sa responsabilité, l'équipe peut être en réseau composé de chercheurs d'un même établissement ou d'établissements différents (Il est possible que les autres membres de l'équipe projet soient des étudiants en doctorat ou en master 2, des post doc ou des professionnels des secteurs concernés). Il est autorisé une seule proposition par candidat et par équipe.

Cadre d'application

La date limite de dépôt des dossiers est : **dimanche 21 mai 2017**, minuit GMT + 1 (heure de Paris).

Les candidats sélectionnés s'engagent à respecter le règlement de l'appel à candidatures et notamment à présenter un projet en langue française ; toute adaptation dans une autre langue n'est possible qu'au terme de la procédure d'une publication en français.

Chaque candidat (à titre individuel ou en tant que référent d'une équipe) présentera un projet scientifique dans le domaine des technologies éducatives. Le dossier comprend notamment la description et la nature des données de recherche, un résumé succinct du projet et un synopsis plus détaillé indiquant clairement les hypothèses, la méthodologie envisagée et les résultats attendus ou les premiers résultats des tests réalisés (selon l'avancée des travaux).

Le livrable peut être un rapport de recherche ou un outil.

Chaque candidat doit également détailler son budget en suivant l'exemple du fichier Excel téléchargeable sur le texte de l'appel sur le site de l'IFIC.

Le détail des pièces à fournir est indiqué dans le formulaire de candidature.

Les données qui seront utilisées devront répondre à des normes internationales en termes qualitatifs et quantitatifs et devront être ouvertes, libres (sous la licence Creative Commons) et partageables sur le serveur DROLE de l'IFIC de l'AUF.

Les candidats sélectionnés ne doivent en aucun cas divulguer d'informations concernant les autres porteurs de projets avant qu'elles ne soient rendues publiques (notamment les idées des projets). Ils ne doivent en aucun cas en tirer profit.

Soumission des candidatures

Les intéressés adresseront leur candidature via la plateforme

<http://formulaire.auf.org>, en remplissant le formulaire concerné. L'intégralité des pièces exigées doivent être transmises avant le 21 mai 2017 (minuit GMT + 1), date limite de soumission des candidatures.

Seules les candidatures complètes seront examinées. Toute information complémentaire non mentionnée dans le présent appel peut être obtenue auprès de l'IFIC, en écrivant à <ific(at)auf.org> et en spécifiant dans le sujet du message le terme « Appel à projets « PReNum » AREN ».

Les candidats retenus disposeront d'une aide financière (le montant de la subvention demandée ne peut excéder 10 000 €) pour réaliser leurs projets.

Sélection

Un comité scientifique composé de spécialistes faisant partie du réseau AREN procédera à la sélection des projets parmi ceux présentés.

La sélection des propositions de recherche sera fondée sur des critères scientifiques approuvés par l'ensemble des membres du jury.

Parmi ces critères retenus pour la sélection des projets :

- Qualité et pertinence scientifique et technique du dossier
- Innovation et originalité du projet
- Méthodologie de recherche
- Moyens / faisabilité
- L'opportunité en particulier **régionale** :
 - Impact du projet sur le développement régional
 - Impact sur le renforcement scientifique de la région
 - Insertion de la région dans la recherche internationale
 - Formation et transfert d'expertise
 - Implication des jeunes (doctorants ou chercheurs)

Les membres du comité ne doivent en aucun cas tirer avantage de leur position pour eux-mêmes ou des proches. Ils s'engagent en particulier :

- A ne pas divulguer d'informations avant qu'elles ne soient rendues publiques (notamment le contenu d'un appel à projets), ce qui romprait l'égalité des chances entre porteurs de projet
- A ne pas divulguer d'informations destinées à rester confidentielles (notamment des éléments contenus dans les projets soumis) et ne pas en tirer profit.

Financement des projets

Le montant de la subvention demandée ne peut excéder 10 000 €.

Le soutien apporté par l'AUF ne concerne que les dépenses suivantes :

- **Soutien à la publication et mise en ligne de contenus** ;
- **Documentation, matériels scientifiques et d'appui** (10 %, au maximum, des crédits sollicités) ;
- **Contribution aux frais de fonctionnement** (7 %, au maximum, des crédits sollicités).
- **Missions d'enseignement, de recherche et d'expertise** (billets d'avion au meilleur coût, frais de séjour ne pouvant excéder, par jour, 140 € au Nord et 110 € au Sud ; frais

de séjour plafonnés à 15 jours) ;

- **Organisation d'évènements scientifiques**

Important : Toute assurance (voyage, santé, rapatriement sanitaire, responsabilité civile, vol, etc.) est de l'entière responsabilité des bénéficiaires de la subvention. L'AUF décline toute responsabilité en ce domaine.

Lorsque le projet est retenu, la convention mentionnera le montant accordé et précisera les modalités des engagements financiers.

La mise en œuvre du soutien de l'AUF et le suivi du projet sont assurés par l'IFIC, en relation avec les implantations AUF dont dépendent les universités de rattachement des candidats des projets retenus.

Les **crédits** sont versés par l'IFIC, en trois **tranches** :

- La **première** (50% du soutien accordé) après le retour à l'IFIC de la **convention complétée, signée et accompagnée du budget détaillé** ;
- La **deuxième** (25% du soutien accordé) après présentation à l'IFIC d'un **rapport d'exécution à mi-parcours** (rapport administratif et financier, accompagné des pièces justificatives, et rapport scientifique). L'appréciation favorable de ce rapport par le comité scientifique d'AREN conditionne le versement de la deuxième tranche.
- La **troisième** (25% du soutien accordé) après présentation à l'IFIC d'un rapport final (rapport administratif et financier accompagné des pièces justificatives, et rapport scientifique), remis par le responsable du projet, dans les trois mois suivant la fin de l'exécution du projet.

Un cofinancement sera considéré comme un avantage. Il peut être constitué des prises en charge des coûts d'hébergements (dans le cas de réunions), des coûts de transport, frais d'inscription à des colloques, des frais d'impression ou de publication, des coûts de fonctionnement strictement liés au projet, etc.

Sont exclus les coûts salariaux et les coûts immobiliers.

Calendrier pour 2017

- date limite de dépôt des candidatures : 21 mai 2017
- publication des résultats : 02 juin 2017
- date limite pour la signature des conventions et début des projets : 16 juin 2017
- date limite pour la réception du rapport mi-parcours : 01 décembre 2017
- date limite de la réalisation du projet : 16 juin 2018

Dossier de candidature

Déposer une candidature en ligne (formulaire complet et annexes) sur la plateforme <http://formulaires.auf.org> avant le 21 mai 2017, minuit heure de Paris (GMT + 1).